

# Item 1

## Évaluation des incidences Natura 2000

Décret du 16 août 2011



### Création de voie forestière

#### Seuils

#### Les sites Natura 2000

Dans tous les sites Natura 2000.

#### Définition :

Une voie forestière est une voie, généralement empierrée, permettant le passage, en tout temps, d'engins de coupe, de transformation et de transport du bois.

#### Champ d'application :

Sont concernés :

- La création de voies pérennes ;
- L'empierrement d'un chemin existant pour rendre possible le passage de grumiers

#### Sont exclus du champ d'application :

- L'amélioration d'une voie forestière existante
- La création d'une desserte de débardage, ou d'une aire de retournement sur une voie
- Les opérations de création de voies forestières dès lors qu'elles sont intégrées de manière détaillée dans un plan d'aménagement forestier et qu'elles sont programmées hors période de nidification.

#### Objectifs :

Eviter les nuisances causées soit aux habitats soit aux espèces d'un site NATURA 2000.

#### Le service instructeur

DDTM/ SERN, *Unité Nature, Territoires et Biodiversité.*  
Réfèrent : JEAN-TOUSSAINT Gérard